

Interpellation

«Trois petits tours et puis s'en vont»

L'administration de la commune de Nyon est organisée en 17 unités, déclinées en services et offices.

Depuis le début de l'actuelle législature, ce n'est pas moins de 12 chef-fe-s de services et d'offices qui ont donné leur démission (13 arrivées), dont seulement 3 pour des motifs de retraite. Il faut également relever que ces départs touchent essentiellement des collaboratrices et collaborateurs qui sont restés que quelques mois ou années dans notre administration.

Ces nombreux mouvements au sein des hauts cadres de notre commune interpellent fortement les soussignés. Les incidences de cet état de fait sur le fonctionnement de la commune sont évidentes.

Deux hypothèses sur ces nombreux départs rapides peuvent être posées: d'une part des difficultés dans le processus de recrutement (y.c. élaboration du cahier des charges, définition du profil du candidat) et d'autre part des conditions de travail peu satisfaisantes (statut, climat au sein de l'administration, insuffisance de moyens, relations avec la Municipalité, inscription de l'activité professionnelle dans un processus politique,). Les motifs plus « traditionnels » (usure de la fonction, besoin de relever un nouveau défi professionnel, évolution du profil du poste, ...) doivent être écartés en raison de la brièveté du passage de ces collaborateurs au sein de notre administration.

Fort de ce constat, je souhaite interpellier la Municipalité sur les questions suivantes:

- a) Est-ce que la Municipalité estime que ces départs sont le fruit du hasard ?
- b) Est-ce que la Municipalité ou le Municipal responsable a rencontré systématiquement chaque chef-fe de service ou d'office démissionnaire pour comprendre ses motivations ?
- c) Comme la Municipalité se situe-elle face aux deux hypothèses proposées par l'interpellateur ?
- d) Est-ce que la Municipalité peut renseigner le Conseil sur la procédure de recrutement des hauts cadres de l'administration ? A la lumière des récentes démissions, comment la Municipalité évalue-t-elle cette procédure ?
- e) Est-ce que la Municipalité estime que les conditions de travail des chef-fe-s de services et d'offices, notamment sur les plans statutaires et relationnels, sont adéquates ?
- f) La Municipalité estime-t-elle porter une part de responsabilité dans ces départs ? Si oui, laquelle ?
- g) La Municipalité estime-t-elle que le Conseil communal porte une part de responsabilité dans ces départs ? Si oui, laquelle ?
- h) Quelles mesures la Municipalité a-t-elle pris pour minimiser les risques de nouvelles démissions rapides ?

Je remercie par avance la Municipalité pour ses réponses.

Nyon, le 4 avril 2011

Yves Froidevaux